



Etre Agent de direction et avoir le droit de préserver ses droits

IL FAIT TROP CHAUD ? RAFRAÎCHISSEZ-VOUS AVEC QUELQUES NOUVELLES GLACANTES !

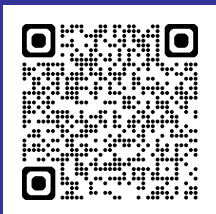
Sommaire :

- Edito de la Présidente
- Nouveaux devoirs des employeurs face aux fortes chaleurs
- Conclave des retraites, : pénibilité et efforts partagés, la seule voie de passage
- 2024 : une trajectoire des comptes sociaux « hors de contrôle »
- Rapport conjoint des Trois Hauts Conseils pour un redressement durable de la Sécurité sociale
- Retour sur la RPN du 8 juillet sur la Complémentaire santé
- Coups de cœur en un clin d'œil

Pour mieux connaître la CFE-CGC ADD et la rejoindre, toutes les informations et prises de position sont accessibles via son site internet et les réseaux sociaux

<http://www.snpdoss-cfecgc.org>

Retrouvez-nous sur LinkedIn



Cher(e) collègues,

Face à l'intensification des épisodes de chaleur et aux impacts du changement climatique, **un décret publié le 1^{er} juin 2025 renforce les obligations des employeurs en matière de protection des salariés contre les risques liés à la chaleur** : ADD@actu vous invite à en découvrir les règles dans la petite vidéo ci-dessous.

Mais, sachez qu'il existe d'autres méthodes adoptées par l'employeur pour faire face aux vagues de chaleur : **se complaire dans des postures glaçantes !**

Réforme des Retraites : Le « conclave » s'est achevé sans fumée blanche ! Faute d'accord au terme de quatre mois de travaux, le Premier ministre, désireux de « rechercher une voie de passage », a convié à Matignon les organisations syndicales et patronales. **L'intransigeance du patronat et son incapacité à rechercher un compromis ont refermé les discussions retraites le 23 juin. La CFE-CGC s'est jointe aux deux autres organisations syndicales pour un communiqué de presse commun** que vous pouvez lire dans le présent ADD@actu.



Mireille DISPOT
Présidente SNPDOSS
CFE-CGC

Projet de transformation du service médical : persistance de la CNAM dans son refus de desserrer le calendrier de mise en œuvre, nonobstant les procédures judiciaires en cours. Ira-t-on vers une décision unilatérale de l'employeur sans prise en compte des propositions des organisations syndicales ?

Logiciel ARPEGE : des milliers d'assurés sociaux en arrêt de travail ne reçoivent pas leurs indemnités journalières à cause de ce logiciel expérimenté par l'assurance maladie en Vendée et en Loire-Atlantique. **Faute de prendre en compte les alertes faites à chaque réunion paritaire**, ce sujet fait maintenant la une de la presse écrite et télévisuelle **lesquelles ne manquent pas de se faire l'écho de situations désespérées.**

Solidarité à la source : de son côté, la branche famille expérimente ce dispositif qui s'inscrit dans le cadre d'une politique de lutte contre la fraude visant à garantir le versement du juste droit. Depuis mars, les bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité **auraient dû recevoir chaque trimestre des formulaires préremplis** avec leurs revenus issus des déclarations de leurs employeurs et des organismes qui versent des aides sociales. **Mais, là aussi, le compte n'y est pas engendrant des dysfonctionnements de gestion préoccupants avec leurs conséquences désastreuses sur les bénéficiaires.**

Mise en œuvre de la classification des ADD : le nouveau classement des organismes de chaque branche est maintenant publié. **Constitués en intersyndicale nous avons maintenu auprès du Président du COMEX nos exigences de transparence et d'équité** dans le cadre des opérations de modification de coefficients qui en sont le corollaire. **Nous avons réclamé la mise en place d'un accord de méthode et d'un dispositif de suivi.** Nous restons en attente d'une entrevue que Nicolas GRIVEL s'est engagé (lors de la dernière INC famille) à organiser à notre demande.

Et pendant ce temps là... **la Cour des comptes publie son rapport sur la Sécurité sociale 2024. Le constat est sans appel : les comptes sociaux suivent une trajectoire « hors de contrôle ». Un diagnostic sévère qui s'inscrit dans un contexte budgétaire déjà tendu, où le déficit public français a atteint environ 6 % du PIB en 2024.**

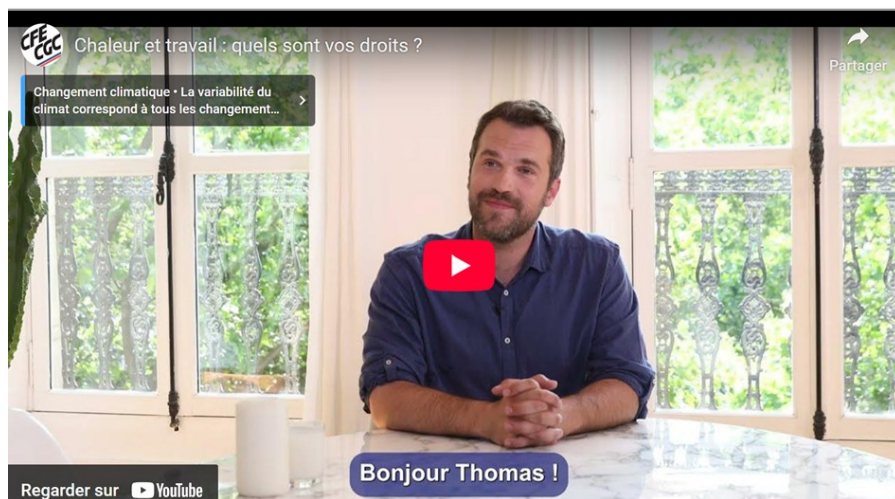
Cette nouvelle alerte souligne, pour la Cour des Comptes, l'urgence d'un redressement structurel de nos finances sociales, et une amélioration de la qualité et de l'efficacité des services.

De grandes ambitions sans conteste légitimes pour une si grande institution !

ADD@actu vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous en septembre.

Mireille Dispot

NOUVEAUX DEVOIRS DES EMPLOYEURS FACE AUX FORTES CHALEURS



CONCLAVE DES RETRAITES

**Pénibilité et efforts partagés, la seule voie de passage
(communiqué de presse intersyndical)**



27 juin 2025

Retraites

Pénibilité et efforts partagés, la seule voie de passage

L'intransigeance du patronat et son incapacité à rechercher un compromis ont refermé les discussions retraites le 23 juin dernier. Les avancées évoquées hier par le Premier ministre lors de son intervention publique sont réelles : l'amélioration des pensions des femmes et la prise en compte de deux trimestres supplémentaires par enfant pour accéder plus facilement au système des carrières longues, la diminution de l'âge de la décote sont à mettre au bénéfice de ces quatre mois d'échanges.

Mais les deux points de blocage mentionnés par François Bayrou ne sont pas des points mineurs. La CFTD, la CFTC et la CFE-CGC, fermement opposées au décalage de l'âge de la retraite à 64 ans, ont bataillé pour réparer les injustices de la réforme de 2023 envers les travailleurs et les travailleuses qui exercent des métiers pénibles.

En exigeant la réintégration des critères ergonomiques dans le Compte professionnel de prévention ouvrant la possibilité à des départs anticipés, elles sont restées fidèles à leurs engagements. Dans un souci de responsabilité, les trois organisations syndicales ont porté leurs revendications dans le cadre défini d'un équilibre budgétaire du régime pour 2030. Cette contrainte était connue dès le départ. La CFTD, la CFTC, la CFE-CGC l'ont acceptée. La CFTD, la CFTC, la CFE-CGC l'ont respectée.

Mais pour acter un compromis, il faut que tous les acteurs réunis autour de la table jouent le jeu avec franchise et loyauté. Lors de la dernière séance de négociation, l'animateur de la Délégation paritaire permanente, Jean-Jacques Marette, a proposé un texte équilibré. Ce texte a été repoussé d'un revers de main par le patronat, sans discussion. Conforme à son mantra — ni contrainte pour les employeurs ni contribution des entreprises — le patronat est resté arc-bouté. Il porte lourdement la responsabilité d'un échec de la négociation. Pour la CFTD, la CFTC et la CFE-CGC il n'existe qu'une voie de passage : celle de la justice sociale et du partage des efforts financiers.

2024 : UNE TRAJECTOIRE DES COMPTES SOCIAUX « HORS CONTRÔLE »

Dans son dernier rapport sur l'application des lois de financement de la Sécurité sociale, publié le 26 mai, la **Cour des comptes met en avant une trajectoire des comptes sociaux « Hors contrôle »**. Le déficit des régimes obligatoires de base de la Sécurité sociale + FSV est évalué à 15,3 Md€ soit une augmentation de 4,8 Md€ par rapport à l'année précédente.

La branche Maladie concentre à elle seule 90% de ce déficit (13,8 Md€).

Compte tenu de cette situation aggravée, le financement ne sera plus assuré à terme sauf à prendre des mesures vigoureuses de redressement.

Le rapport évoque, du reste, le risque d'une crise de liquidité pour la Sécurité sociale rendant nécessaire le **maintien de la CADES au-delà de 2033**.

Parmi les préconisations, ADD@actu relève : une meilleure maîtrise de la dynamique d'allègements de cotisations sociales en **soumettant aux cotisations sociales les primes d'intéressement ou de participation des salariés**.

Le rapport recommande, par ailleurs, de **rendre moins avantageux le cumul emploi-retraite** tout en recommandant de **mettre les règles de ce dispositif en cohérence avec celles du système de retraite**.

La cour s'est également penchée sur le **contrôle des pensions versées à l'étranger** qui devraient faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation spécifiques.

Le rapport suggère aussi pour lutter contre la fraude, de renforcer le recours aux **contrôles faciaux biométriques** ainsi que les **contrôle physiques**.

LA COUR DES COMPTES POINTE 6,3 MD€ D'ERREURS DANS LA BRANCHE FAMILLE

Elle se déclare dans "l'impossibilité de certifier" les comptes de la CNAF pour 2024, comme elle l'avait déjà fait en 2022 et 2023 (ceux des autres branches ont été certifiés avec réserve).

Elle pointe « les **erreurs liées aux données prises en compte pour verser les prestations et non corrigées au bout de 24 mois**. Cela *représentent 8% du montant des prestations, et concernent notamment le RSA, la prime d'activité et les aides au logement. En particulier, plus d'un quart des montants versés au titre de la prime d'activité est entaché d'erreurs.*

Le nouveau dispositif de solidarité à la source prérempli sur la base des informations données par l'employeur, France travail ou l'assurance Maladie a vocation à corriger ces erreurs sous réserve de son caractère opérationnel.



100 % Santé : des soins de qualité ... sans frais !

Salariés et bénéficiaires de la couverture complémentaire frais de santé, ne renoncez plus à vos soins pour des raisons financières notamment en **optique**. En effet, dans ce secteur les prix sont librement fixés par les professionnels de santé et sont déconnectés des bases de remboursement de l'assurance maladie. Conséquence ? Le niveau de dépense est tel qu'il dissuade souvent à s'équiper correctement.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, tous les adhérents à une couverture complémentaire santé responsable bénéficient automatiquement du « 100 % santé » (ou reste à charge zéro) mis en place par les pouvoirs publics pour renforcer l'accès de tous les Français à des soins de qualité en optique, dentaires et audiologie, pris en charge à 100%.

Qu'est-ce que le 100 % Optique ?

- Votre opticien doit vous proposer une gamme constituée d'au moins 17 montures adultes et 10 montures enfants en 2 coloris différents, à moins de 30€.
- Les verres doivent corriger l'ensemble des troubles visuels et comportent des traitements obligatoires (amincissement, anti-rayures et anti-reflet).
- Vous avez la possibilité de « panacher » l'offre (c'est-à-dire opter pour des verres sans reste à charge et une monture à tarif libre).

100 % Santé, le dentaire et l'audiologie aussi !

- **100 % Dentaire** – Des prothèses de qualité, - Des prothèses esthétiques, - Céramique = 100 % remboursées sur les dents du sourire.
- **100 % Audiologie** – des audioprothèse discrètes, audioprothèse de qualité, suivi et contrôle par un audioprothésiste

Rappel important

Les professionnels de santé ont l'obligation de proposer des devis pour des équipements sans reste à charge. Pour en bénéficier, une seule condition : être muni d'un contrat de santé complémentaire responsable.



Pour plus
d'informations
sur le 100 %
santé, cliquez ici

RAPPORT CONJOINT DES TROIS HAUTS CONSEILS

POUR UN REDRESSEMENT DURABLE DE LA SECURITE SOCIALE

Dans le contexte des déficits structurels considérables et croissants de la Sécurité sociale, le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge et le Haut conseil du financement de la protection sociale ont été saisis par le Premier Ministre et invités à déposer de façon très inédite un rapport commun emportant des propositions en vue du redressement des comptes.

Ce rapport vient d'être publié le 3 juillet dernier :

« Reconnaissant le contexte financier préoccupant dans lequel la sécurité sociale évolue, les trois Hauts Conseils estiment que ce dernier ne doit pas laisser la place à l'inaction.

Il ressort de leurs travaux la volonté collective de retrouver la voie d'un redressement des comptes de la sécurité sociale, comme cela a été le cas entre 2011 et 2019, en mobilisant différents leviers. Une stratégie cohérente et juste, inscrite dans la durée, est possible pour rétablir progressivement les comptes sociaux.

Dans le même temps, les Hauts Conseils insistent sur la nécessité de ne pas renoncer à la couverture des besoins, en particulier pour les populations les plus vulnérables, et soulignent l'importance de proposer des solutions répartissant équitablement et de manière équilibrée la charge de l'effort. L'effort de redressement doit produire des effets à court terme pour ne pas laisser les déficits augmenter, ce qui conduirait à une situation intenable en trésorerie.

Mais il doit aussi s'inscrire dans le respect de grands principes – les Hauts Conseils en proposent neuf cardinaux – s'intégrer dans une stratégie pluriannuelle et s'accompagner d'une rénovation profonde de l'action publique, ainsi que d'un effort de simplification.

Les Hauts Conseils rappellent que la sécurité sociale est l'affaire de tous et participe à renforcer la cohésion sociale. L'effort de redressement doit être supporté par toutes les catégories d'acteurs : assurés sociaux, employeurs, établissements et professionnels de la santé et du care.

La justice et l'équité contributive sont les conditions d'un redressement durable des comptes sociaux, de même qu'un usage plus sobre et efficient des ressources publiques consacrées au financement d'une couverture large et solidaire des risques sociaux que nos concitoyens souhaitent conserver. Les solutions proposées ne doivent pas compromettre la cohérence d'ensemble des politiques publiques destinées à couvrir ces risques. » (Site internet HCFEA)

Vous trouverez, ci-dessous, le lien vous permettant de prendre connaissance de la synthèse de ce rapport conjoint.

[Synthèse du Rapport des Trois Hauts Conseils](#)

La CFE-CGC a bien entendu défendu devant ces trois hauts conseils sa vision d'une Sécurité sociale pérenne. Sa position est annexée au rapport.

ADD Actu vous en communique également ci-dessous la synthèse

[Rapport Hauts Conseils - Synthèse positions CFE-CGC-VF.pdf](#)



RETOUR SUR LA RPN DU 8 JUILLET SUR LA COMPLEMENTAIRE SANTE

ADD@actu vous invite à prendre connaissance, ci-dessous, de la déclaration commune faite en liminaire de la réunion du 8 juillet au nom de l'intersyndicale constituée entre les 6 organisations syndicales représentatives au niveau national.

A l'issue de cette réunion, l'UCANSS a enfin consenti à communiquer le courrier de saisine de la DAJ dont la réponse faite le 26 février 2025 prétend que les contrats relatifs à la complémentaire santé des salariés des organismes de Sécurité sociale conclus par l'UCANSS et les opérateurs doivent être regardés comme des marchés publics.

Dans ce contexte d'ouverture, l'intersyndicale a transmis à l'UCANSS le *mémoire* établi par le cabinet d'avocats Francis Lefebvre saisi au nom de l'intersyndicale.

Ce dernier ne fait pas du tout la même analyse que la DAJ sur la procédure à mettre en œuvre pour renouveler le marché des opérateurs de complémentaire santé rappelant au contraire qu'elle s'ancre dans le cadre conventionnel instauré en 2008 sur un fondement paritaire ce qui conduit à donner à la commission paritaire de pilotage (CPP) toute sa légitimité pour procéder à ce renouvellement.

En parallèle, l'intersyndicale a interpellé la DSS et sollicité un rendez-vous. Cette demande vise un double objectif :

- Exposer en détail les raisons de son alerte et les fondements juridiques et conventionnels de sa position ;
- Recueillir la position de la DSS quant à l'avenir du dispositif actuel et à la reconnaissance de la légitimité du cadre conventionnel agréé par la tutelle ministérielle dont le Directeur est le représentant.



Objet : Déclaration de l'Intersyndicale – RPN complémentaire santé 8 juillet 2025

Madame la directrice de l'UCANSS,

Les organisations syndicales nationales CFTD, CFTC, CGT, FO, CFE-CGC et UNSA, constituées en Intersyndicale sont réunies aujourd'hui à l'occasion de la Réunion Paritaire Nationale convoquée par l'Ucanss sur le thème de la couverture complémentaire santé.

C'est dans ce cadre que l'intersyndicale réaffirme son attachement au respect du cadre conventionnel agréé, fondé sur le paritarisme, et exige des garanties claires sur la sincérité du dialogue engagé.

Afin de garantir à l'ensemble des personnels des organismes de Sécurité sociale « un régime de bon niveau, à un coût optimisé, tout en organisant une solidarité intergénérationnelle entre salariés actifs et anciens salariés de l'institution », un accord a été trouvé le 12 août 2008 instaurant un régime complémentaire de couverture des frais de santé.

Ce protocole prévoit la mise en place d'une Commission Paritaire de Pilotage (CPP) avec pour mission, entre autres, de « réaliser les procédures de sélection des organismes d'assurance recommandés », selon des critères précisés en annexe.

Depuis, des avenants successifs d'une validité de 3 ans, ont confirmé ce dispositif de recommandation, les derniers datant de 2016 et 2021.

D'une part, l'Ucanss, en sa qualité de fédération des employeurs du Régime général de Sécurité sociale, n'a à aucun moment proposé une remise en cause des principes actés ; d'autre part, ces derniers n'ont pu devenir applicables qu'après avoir reçu l'agrément de l'autorité compétente de l'Etat.

Dans ce contexte, les organisations syndicales nationales s'interrogent sur la volonté de l'Ucanss et du Comex de remettre en cause des accords agréés. Une telle orientation ne peut que faire craindre une remise en cause des prérogatives de la CPP et, plus largement, du paritarisme.

Nous vous informons que nous envisageons d'alerter la Direction de la Sécurité Sociale sur ce point.

Les dispositions conventionnelles évoquées ci-dessus ancrent leur fondement dans l'article L 912-1 du code de la Sécurité sociale. Elles doivent être considérées comme des accords spécifiques relevant de dispositions législatives spéciales. La recommandation des assureurs, procédure transparente de mise en concurrence conduite par la CPP telle que prévue dans le Protocole d'accord, peut se poursuivre sans que cela soulève de difficultés au regard du droit de la commande publique.

La note de la Direction des Affaires Juridiques du Ministère de l'Economie et des Finances (DAJ) du 16 février 2025 paraît dès lors contestable car elle fait abstraction des spécificités prévues dans le Code de la Sécurité sociale.

Les organisations syndicales nationales ont depuis longtemps démontré leur volonté de sécuriser les accords conclus entre elles et l'Ucanss.

Encore, dernièrement, à l'occasion de la pandémie du Covid19, elles ont su prendre les dispositions nécessaires.

Les présentes revendications ne relèvent donc pas d'une absence de considération au regard de cette nécessaire obligation à laquelle elles souscrivent.

Lors de la dernière réunion paritaire nationale, les organisations syndicales nationales ont réclamé la communication du courrier adressé le 28 janvier 2025 par l'UCANSS à la DAJ à l'origine de la réponse apportée par cette dernière le 26 février 2025.

À ce jour, cette demande reste sans réponse.

Conformément à ce qu'elle avait annoncé, l'Intersyndicale CFTD, CFTC, CGT, FO, CFE-CGC, UNSA a sollicité l'avis d'un cabinet d'avocats sur les éléments contenus dans la réponse de la DAJ. Elle se tient prête à partager cette analyse avec l'Ucanss, sous réserve de signaux clairs démontrant la volonté de poursuivre les discussions dans un climat de confiance, à la hauteur des exigences de sincérité et de loyauté.

L'intersyndicale CFTD, CFTC, CGT, FO, CFE-CGC, UNSA tient à exprimer son attachement à la continuité de la couverture des frais complémentaire santé pour l'ensemble des salariés et anciens salariés de l'institution, dont les contrats viennent à échéance fin décembre 2026.

Réaffirmant leur sens des responsabilités à l'égard des personnels de la Sécurité sociale et leur autonomie vis-à-vis de l'État, les organisations syndicales nationales exigent que ce renouvellement s'effectue dans le respect des règles conventionnelles fondées sur le paritarisme, règles qui n'ont, à ce jour, fait l'objet d'aucune dénonciation ni remise en cause officielle.

L'intersyndicale CFTD, CFTC, CGT, FO, CFE-CGC, UNSA ne se prêterait à aucun simulacre de concertation. Elle refuse de cautionner, par sa présence, une tentative de remise en cause d'un cadre conventionnel solide, construit collectivement, agréé par l'État et respectueux des principes fondamentaux du paritarisme.

Elle exige que l'Ucanss apporte dès à présent des garanties formelles sur le respect du cadre conventionnel en vigueur, faute de quoi elle se réserve le droit d'engager toute action utile pour défendre les intérêts des salariés de l'institution.

Il est encore temps d'éviter une rupture de confiance durable.

*Préambule du PA du 12 août 2008

** Article 18 du PA du 12 août 2008



PROCHAINE RPN SUR LA COMPLEMENTAIRE SANTE

Le 23 septembre 2025



Eric FLITTI
Membre du Bureau SNPDOSS CFE-CGC

Le Déluge de Stephen Markley : une plongée réaliste au cœur du dérèglement climatique

Alors que nous venons tout juste de traverser en France une canicule historique, marquée par des températures extrêmes et une précocité alarmante, *Le Déluge* de Stephen Markley résonne **comme une alerte puissante et éclairante**.

Bien plus qu'un simple roman d'anticipation, cet ouvrage propose **un tableau à la fois saisissant et scientifiquement rigoureux des conséquences multiples du dérèglement climatique**. Avec une précision remarquable, Markley dépeint **la complexité des phénomènes climatiques extrêmes qui façonnent déjà notre réalité et conditionnent notre futur immédiat**.

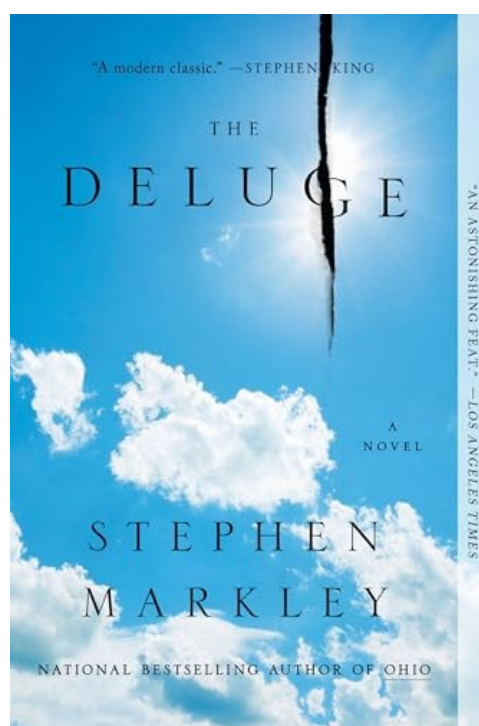
L'auteur évoque sans complaisance des catastrophes telles que les mégafeux incontrôlables ravageant des zones urbaines comme Los Angeles, les ouragans destructeurs dévastant les côtes américaines, ou encore les vagues de chaleur extrêmes **dont les répercussions sociales, économiques et sanitaires se révèlent désastreuses**.

A travers ces récits, il montre comment **le changement climatique ne se limite pas à des événements isolés, mais constitue un phénomène global aux répercussions profondes et durables sur la société**. D'ailleurs, **Stephen Markley avait anticipé avec précision des événements réels récents** comme les mégafeux en Californie ou encore les dramatiques inondations au Texas.

L'auteur, par **une écriture accessible mais profondément informée**, vulgarise des enjeux scientifiques complexes : montée du niveau des océans, épuisement des ressources en eau potable, multiplication des pandémies liées aux bouleversements écologiques, effondrement des écosystèmes et déstabilisation des chaînes alimentaires. En parcourant ces pages, vous découvrirez également de manière approfondie l'impact des phthalates sur notre santé et notre environnement, comprendrez les mécanismes alarmants des extinctions de masse, saisissez toute l'urgence dramatique liée à la fonte accélérée de la calotte glaciaire, et anticiperez les futures pénuries alimentaires provoquées par le réchauffement climatique. **Chaque chapitre révèle comment ces dynamiques s'entrecroisent et exacerbent des conflits déjà existants, accentuant la pression sur les populations les plus vulnérables**.

Le lecteur syndicaliste y trouvera particulièrement matière à réflexion sur l'impact du dérèglement climatique dans le monde du travail, sur les migrations forcées dues à la disparition d'activités économiques locales, ainsi que sur les nouvelles formes de précarité engendrées par ces bouleversements écologiques.

L'auteur met en lumière comment la crise écologique intensifie les fractures sociales et économiques existantes, ouvrant des pistes pour **une mobilisation syndicale adaptée aux défis du XXI^{ème} siècle**.



Au-delà de la simple description, Stephen Markley interpelle directement les décideurs politiques, économiques et syndicaux et les citoyens sur l'urgence d'agir collectivement pour anticiper et atténuer ces conséquences. Il incite le lecteur à envisager non seulement les implications environnementales mais aussi les réponses sociales, économiques et politiques nécessaires pour surmonter cette crise.

Stephen Markley ne se contente donc pas de décrire une dystopie futuriste. Malgré ses 1040 pages, **ce livre se lit facilement grâce à sa forme romanesque et captivante**. Son récit, **solidement ancré dans la réalité scientifique actuelle, sonne comme une alerte crédible et argumentée**. Lire *Le Déluge*, c'est comprendre pleinement la gravité et l'ampleur du dérèglement climatique et de ses impacts systémiques, pour mieux agir en conséquence. Un livre indispensable pour toute personne souhaitant s'armer intellectuellement face à l'urgence climatique.